



Syndicat d'Aménagement Rural

des cantons de Courtenay et Château-Renard

Rapport annuel 2015

sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets ménagers



Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000

S.A.R. – 505 Chemin des Comtois - 45220 CHUELLES – www.sar45.fr

Tél : 02 38 95 27 65 - Fax : 02 38 97 99 55 - Mail : contact@sar45.fr

Sommaire

Partie 1 : Indicateurs techniques

I. Présentation du S.A.R.	6
1. Composition de la structure intercommunale	6
2. Compétences exercées par le S.A.R.	7
3. Locaux et personnels	8
➤ Services techniques et administratifs	9
➤ Personnel	9
II. La collecte	10
1. Moyens matériels et humains	10
2. Caractéristiques des collectes assurées par le S.A.R.	11
➤ Collecte des ordures ménagères	11
➤ Collecte des déchets recyclables	13
3. Caractéristiques du réseau des déchèteries	14
4. Tonnages de déchets collectés	15
5. Évolution des tonnages collectés	17
➤ Ordures Ménagères résiduelles	17
➤ Collecte sélective	18
➤ Déchèteries	20
III. Traitement des déchets collectés	24
1. Mode de traitement	24
2. Synoptique présentant les flux de déchets collectés et leur traitement	25
I. Budget	28
1. Fonctionnement	28
2. Investissement	29
3. Recettes	30
➤ TEOM	30
➤ Redevance spéciale	30
II. Coût du service public	33
III. Communication	34
➤ Outils de communication	34

IV. Bilan et perspectives	35
1. Bilan	35
➤ Personnel	35
➤ Collecte OMr	35
2. Perspectives	35
➤ Personnel	35
➤ Collecte OMr	35
➤ Déchèteries	35
➤ Tri sélectif	36



Partie 1 :

Indicateurs techniques

I. Présentation du S.A.R.

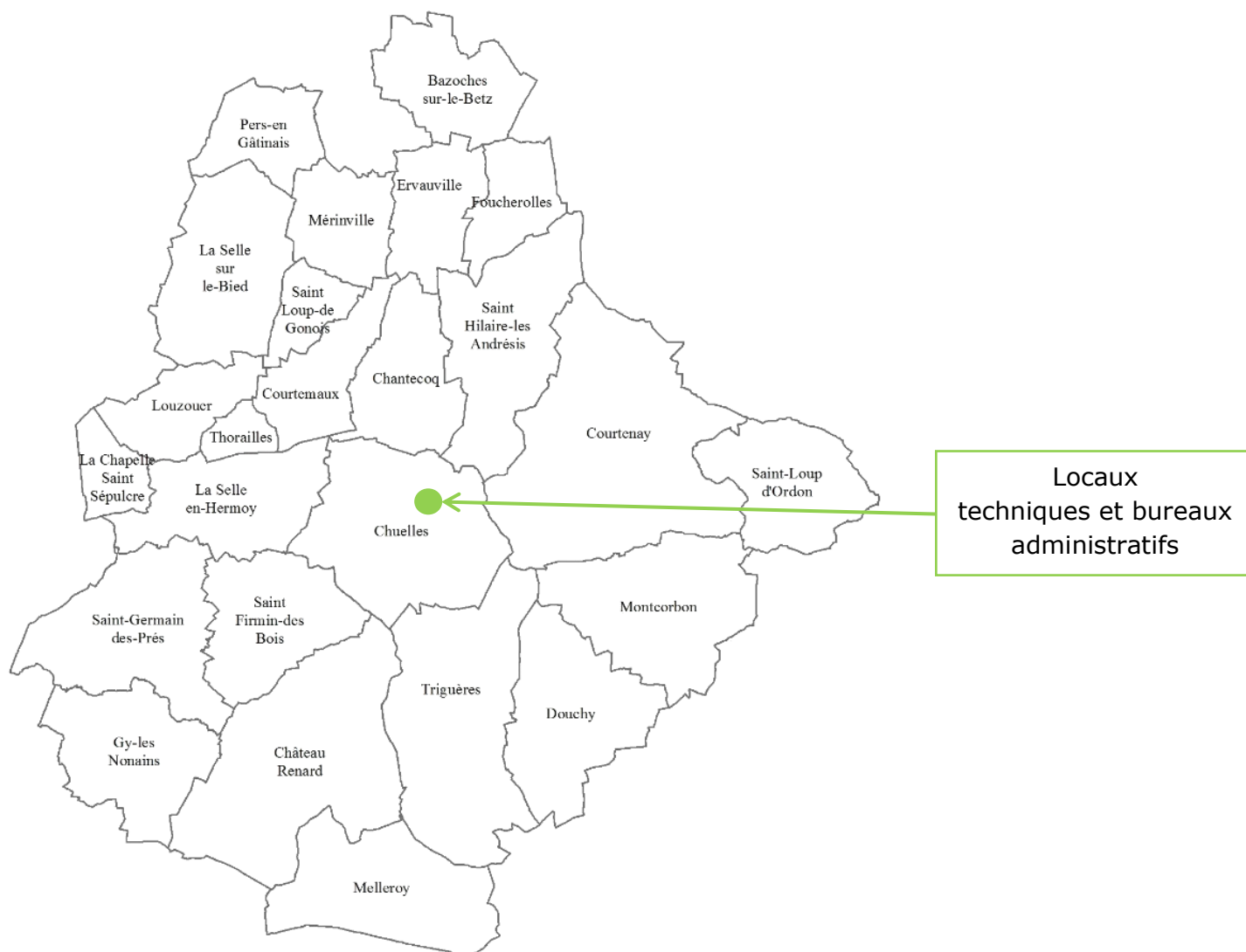
1. Composition de la structure intercommunale

Le Syndicat d'Aménagement Rural des cantons de Courtenay et Château-Renard (S.A.R.), est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) sans fiscalité propre, situé dans le Loiret. Il regroupe 25 communes.

Population des Communautés de Communes en 2015

Nom des cantons	Nombre de communes	Population totale	Part population totale	Superficie (km ²)	Densité (hab/km ²)
Château-Renard	10	10 607	51%	266,21	39,84
Courtenay	15	10 216	49%	232,92	43,86
TOTAL	25	20 823	100%	499,13	41,72

Communes desservies par le S.A.R.



2. Compétences exercées par le S.A.R.

Le S.A.R. se charge de la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables et de la gestion des déchèteries. Le S.A.R. n'assure pas le traitement, ni la valorisation des déchets collectés.

Répartition des compétences jusqu'au 31 octobre 2015

	OMr	Verre	Journaux magazines	Emballages	Cartons	Ferrailles	Déchets verts	Gravats	Encombrants	D3E	Cartouches / capsules	Déchets dangereux
Collecte	PAP	AV	AV	AV	Déchèteries							
Transport	S.A.R.	SIBELCO	S.A.R.		Bourgogne recyclage					Coved		Meyer
Traitement	SMIRTOM	St Gobain	UPM KYMMENE	- Aluminium : Recovco Affimet - Acier : Arcelor Mittal - Briques alim. : Revipac - Cartons : Revipac - Plastique : Valorplast	Ric environnement	Dechambre	Bardat	Sotribat	OCAD3E	Collector's	Triadis	
Valorisation	Incinération avec récupération d'énergie	Recyclage				Compostage	CET classe 3	CET classe 2	Dépollution	Recyclage	Elimination	

Répartition des compétences depuis le 1^{er} novembre 2015

	OMr	Verre	Journaux magazines	Emballages	Cartons	Ferrailles	Déchets verts	Gravats	Encombrants	D3E	Cartouches / capsules	Déchets dangereux
Collecte	PAP	AV	AV	AV	Déchèteries							
Transport	S.A.R.	SIBELCO	S.A.R.		Veolia	Bourgogne environnement			Coved		Meyer/Martin	
Traitement	SMIRTOM	St Gobain	NORSKE SKOG	- Aluminium : Recovco Affimet - Acier : Arcelor Mittal - Briques alim. : Revipac - Cartons : Revipac - Plastique : Valorplast	Ric environnement	Dechambre	Béton de Chuelles	Veolia	OCAD3E	Collector's	Triadis	
Valorisation	Incinération avec récupération d'énergie	Recyclage				Compostage	Revalorisation matières	CET classe 2 Incinération (15%)	Dépollution	Recyclage	Elimination	

PAP : porte-à-porte. AV : apport volontaire

3. Locaux et personnels

↳ Services techniques et administratifs

Les services administratifs et techniques du SAR sont basés dans les locaux de Chuelles facilitant la communication entre les différents services.

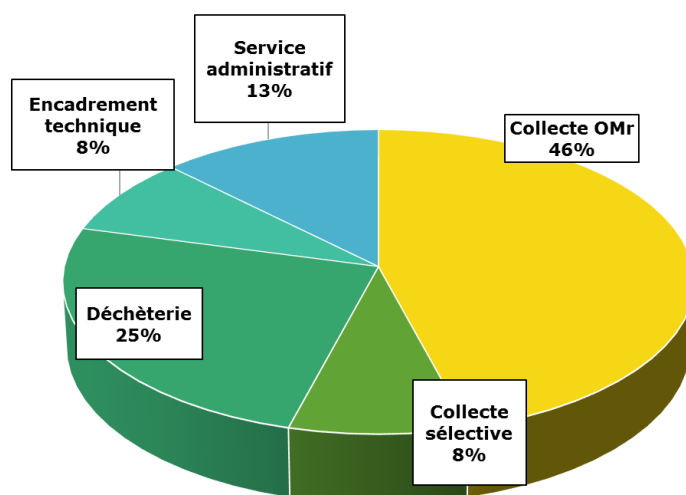


505, chemin du Comtois
45220 Chuelles
Tél : 02 38 95 27 65
Mail : contact@sar.45.fr
Site Internet: www.sar45.fr

↳ Personnel

Répartition du personnel titulaire par catégorie et par type d'activité au 31/12/15

	Filière Technique	Catégorie	Nombre
	Ingénieur Territorial	A	1
	Technicien	B	1
	Agent de Maîtrise	C	8
Adjoint technique	Adjoint Technique principal de 1ère classe	C	1
	Adjoint Technique principal de 2ème classe	C	1
	Adjoint Technique de 1ère classe	C	3
	Adjoint Technique de 2ème classe	C	7
	Filière Administrative	Catégorie	Nombre
Adjoint administratif	Adjoint Administratif de 1ère classe	C	1
	Adjoint Administratif de 2ème classe	C	1



En 2015, 4 agents sous contrat « emploi d'avenir » sont venus renforcer les équipes de collecte et de déchèteries.

II. La collecte

1. Moyens matériels et humains



Camions de collecte OMr¹

La collecte des ordures ménagères est assurée en régie, c'est-à-dire par les agents techniques du S.A.R.

11 agents travaillent à la collecte des ordures ménagères résiduelles, avec les camions de collecte (BOM 19t).



Mini benne

Pour la collecte des ruelles étroites où les BOM ne circulent pas, 1 agent utilise la mini-benne. Elle sert également à la collecte des cartons professionnels.



Camion grue

La collecte sélective est assurée par 2 agents qui utilisent chacun un camion grue.



¹ OMr = Ordures ménagères résiduelles

2. Caractéristiques des collectes assurées par le S.A.R.

➔ Collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en porte-à-porte, une fois par semaine. Les bourgs de Courtenay et Château-Renard sont collectés deux fois.



Tournées de ramassage

Les tournées sont organisées de manière à collecter une commune sur une journée. Pour cela, les agents travaillent le matin (5h-12h) et l'après-midi (12h-19h). La collecte se compose de 20 tournées effectuées du lundi au vendredi.



Points de regroupement

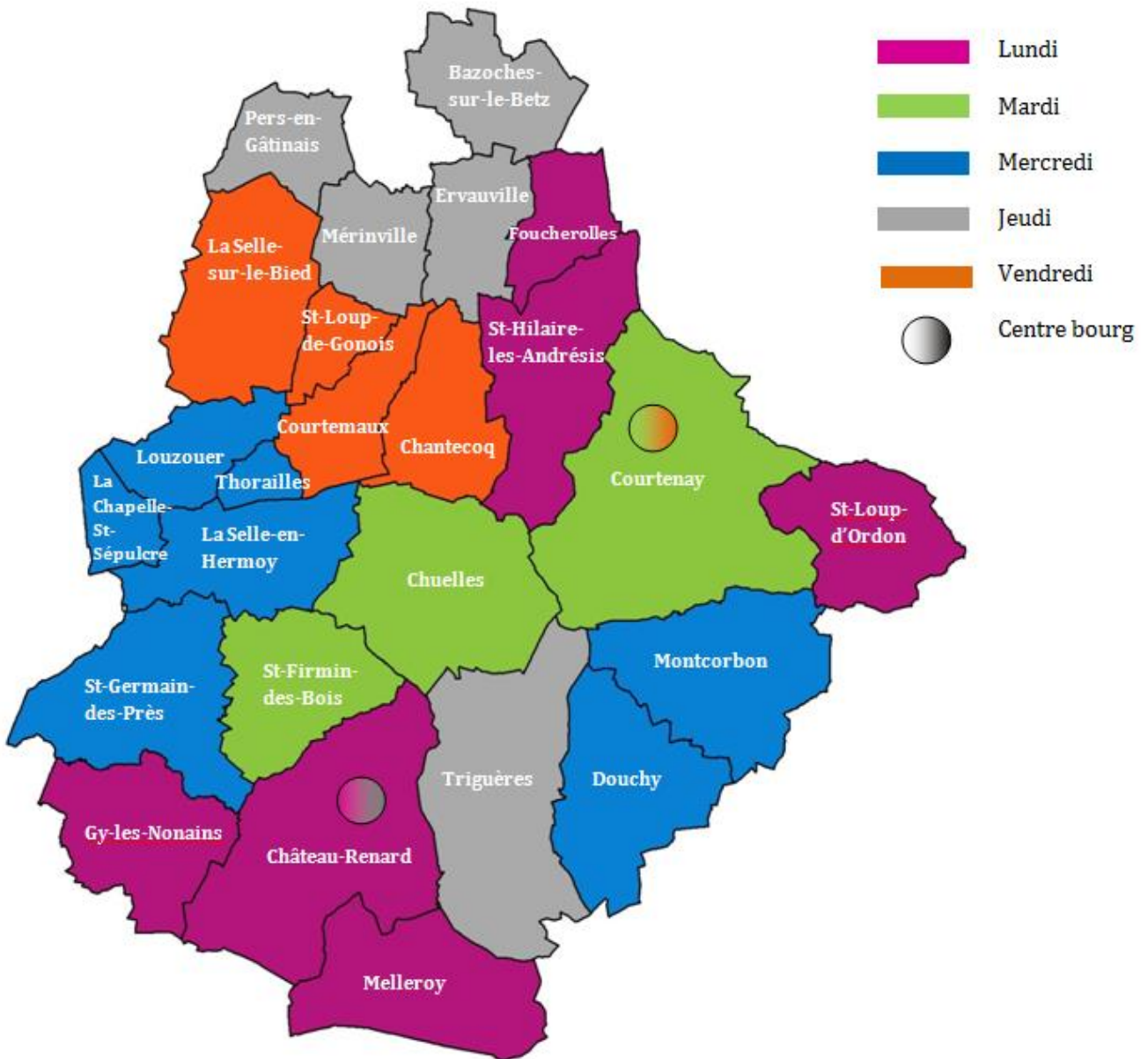
Comme chaque année, le S.A.R. a tâché de réduire les manœuvres dangereuses (citées dans la recommandation R 437 de la CNAM : demi-tour, marche arrière, collecte bilatérale) en continuant à implanter des points de regroupement auprès des impasses et chemins concernés.



Conteneurisation

En 2015, pour veiller à faire appliquer le règlement de collecte, le S.A.R. a distribué des coupons d'information sur les bacs signalant les mauvaises pratiques (présence de verre, de cartons, de déchets verts, bacs non conformes...)

Plan de collecte des ordures ménagères



➔ Collecte des déchets recyclables

Mode de collecte



La collecte des emballages, des papiers (JRM) et du verre est assurée en apport volontaire (AV) ; c'est-à-dire que les administrés apportent leurs déchets en colonnes de tri. Ce mode de collecte est pratiqué depuis la mise en œuvre du tri sélectif sur le territoire en 2001.

Fréquence de collecte

Les fréquences de levée des colonnes varient de deux fois par semaine à une fois par mois. Elles sont ajustées selon le remplissage des colonnes.

1 point
recyclage pour
372 hab.



Centre de tri

Le contenu des colonnes d'emballages et de papier est acheminé au centre de tri : Trivalny, jusqu'en novembre 2015, qui assure leur tri et leur conditionnement ; pour ensuite les expédier vers les filières de valorisation, matière par matière.

Depuis novembre 2015, le nouveau centre de tri se situe à Ormoy (Bourgogne).

Une à deux fois par mois, une analyse du gisement de déchets (caractérisation) est réalisée afin de connaître les proportions de chaque matériau mis dans les colonnes.

Trivalny à Villeneuve la Guyard (Yonne)



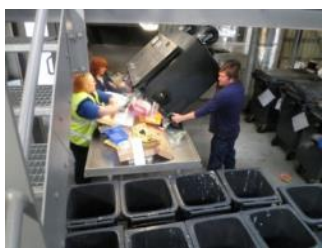
Tapis de tri



Conditionnement en balles



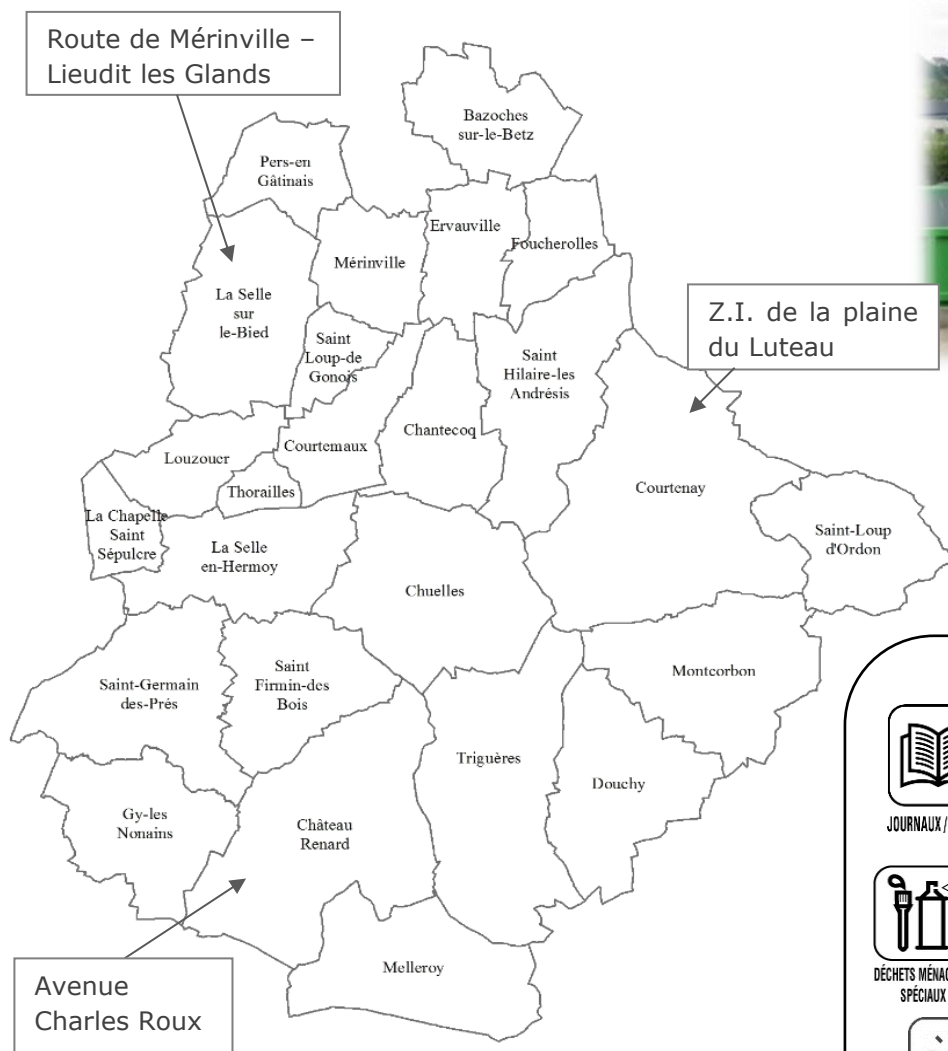
Prélèvement de déchets pour la caractérisation










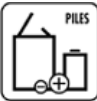

Caractérisation effectuée par les agents de Trivalny

3. Caractéristiques du réseau des déchèteries

Localisation des déchèteries du S.A.R.



Déchets acceptés

 JOURNAUX / REVUES	 CARTONS	 VERRES	 BOUTEILLES PLASTIQUES	
 DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX	 DÉCHETS VERTS	 TOUT-VENANT	 GRAVATS / INERTES	 NESPRESSO
 LAMPES	 MATÉRIEL ÉLECTRIQUE	 PILES	 FERRAILLE	

- **Tonnage entrant : 6 803,70 t**
- Exploitation et maîtrise d'ouvrage du haut de quai : S.A.R.
- Exploitation et maîtrise d'ouvrage du bas de quai : prestataires de service
- Accès professionnel : oui, réglementé
- Déchets dangereux : oui

Horaires des déchèteries

Du lundi au samedi
De 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Fermées les dimanches et les jours fériés

4. Tonnages de déchets collectés

12 867 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été produites sur le territoire du S.A.R., soit 2 % de plus qu'en 2014.

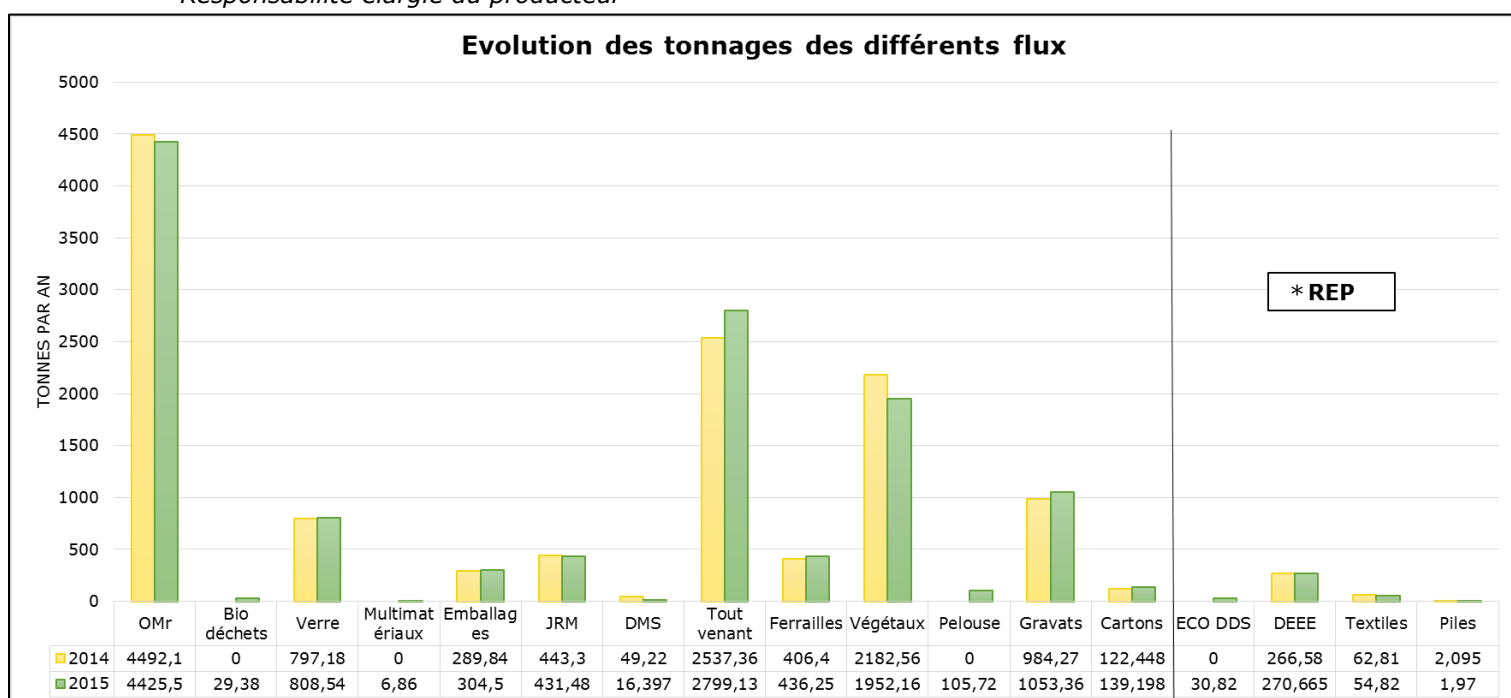
Les apports en déchèterie ont augmenté depuis 2014 ; surtout pour les cartons et le tout venant.

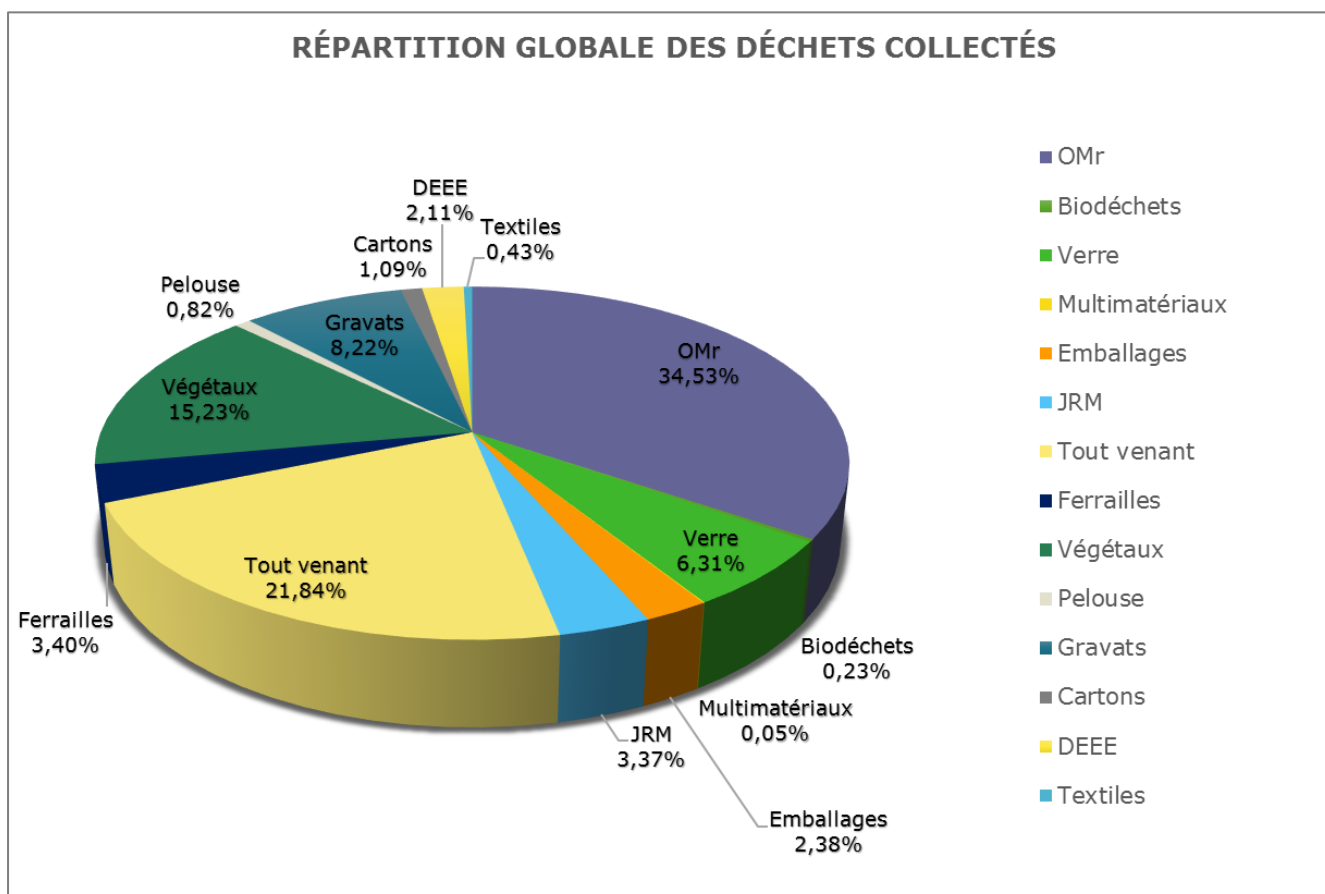
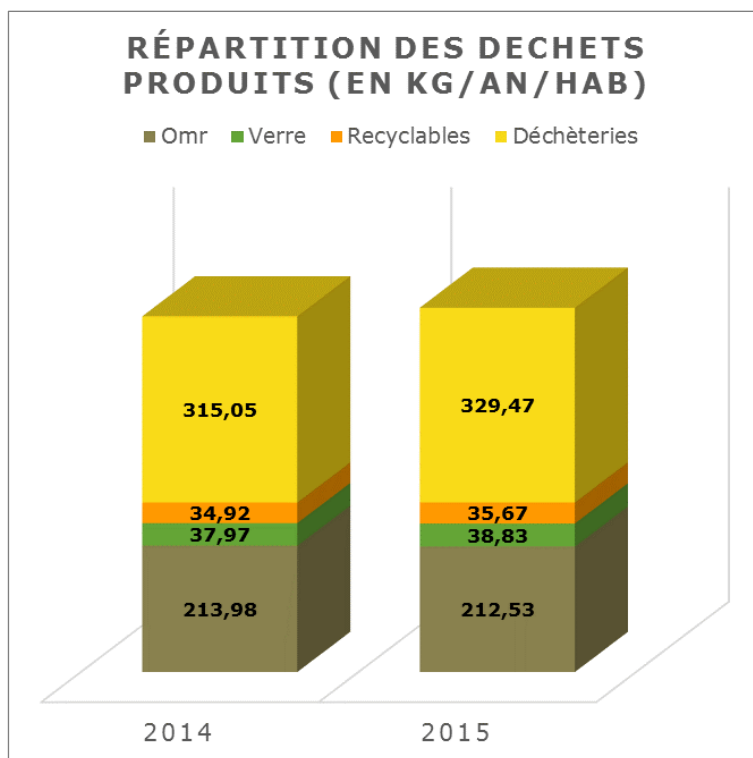
En 2015, grâce à la collecte des textiles, près de 63 tonnes ont été détournées de l'incinération.

Tonnages et ratios de collecte par flux de déchets

Déchets	En tonnes			Ratio de production en kg/hab/an		
	2014	2015	Evolution	2014	2015	Evolution en KG
OMr	4492,1	4425,5	-2%	213,98	212,53	-66,6
Bio déchets	0	29,38	100%	0,00	1,41	29,38
Verre	797,18	808,54	1%	37,97	38,83	11,36
Multimatériaux	0	6,86	-	0,00	0,33	6,86
Emballages	289,84	304,5	5%	13,81	14,62	14,66
JRM	443,3	431,48	-3%	21,12	20,72	-11,82
DMS	49,22	16,397	-200%	2,34	0,79	-32,823
Tout venant	2537,362	2799,132	9%	120,87	134,43	261,77
Ferrailles	406,4	436,25	7%	19,36	20,95	29,85
Végétaux	2182,56	1952,16	-12%	103,97	93,75	-230,4
Pelouse	0	105,72	100%	0,00	5,08	105,72
Gravats	984,27	1053,36	7%	46,89	50,59	69,09
Cartons	122,448	139,198	12%	5,83	6,68	16,75
REP* ECO DDS	0	30,82	100%	0,00	1,48	30,82
DEEE	266,58	270,665	2%	12,70	13,00	4,085
Textiles	62,81	54,82	-15%	2,99	2,63	-7,99
Piles	2,095	1,97	-6%	0,10	0,09	-0,125
TOTAUX	12636,17	12866,75	2%	601,92	617,91	230,587

*Responsabilité élargie du producteur

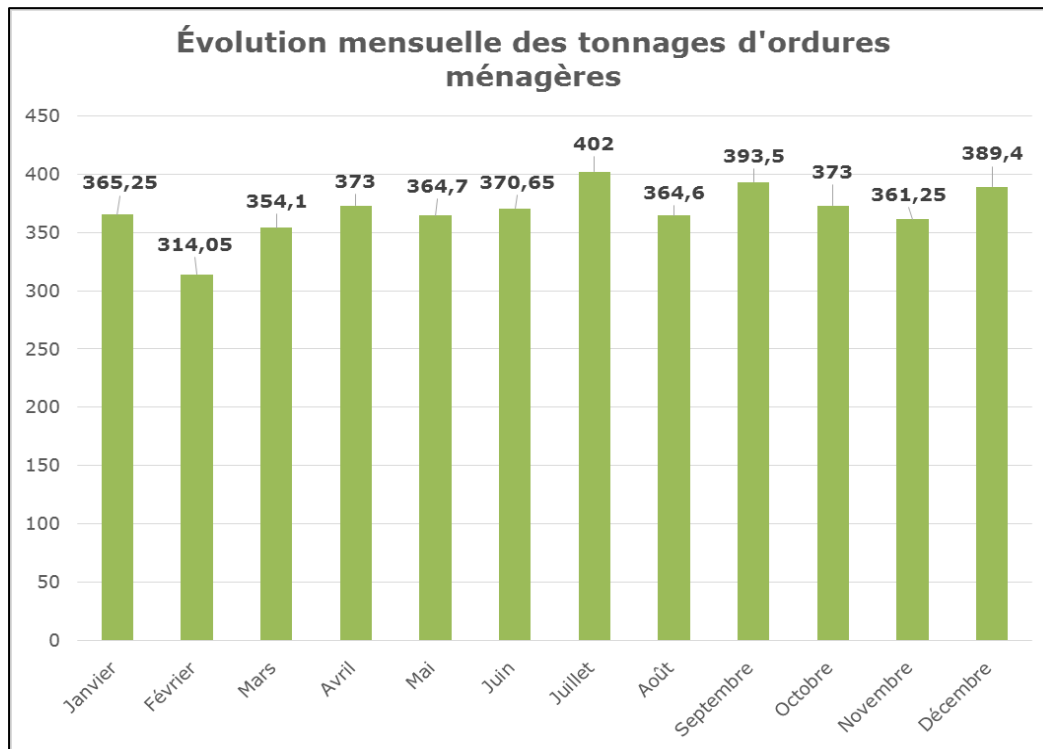




Les OMr représentent la plus grande part de déchets que le S.A.R. collecte (34,53%). Le graphique ne fait pas apparaître les piles et les DMS, compte tenu de la faible quantité collectée.

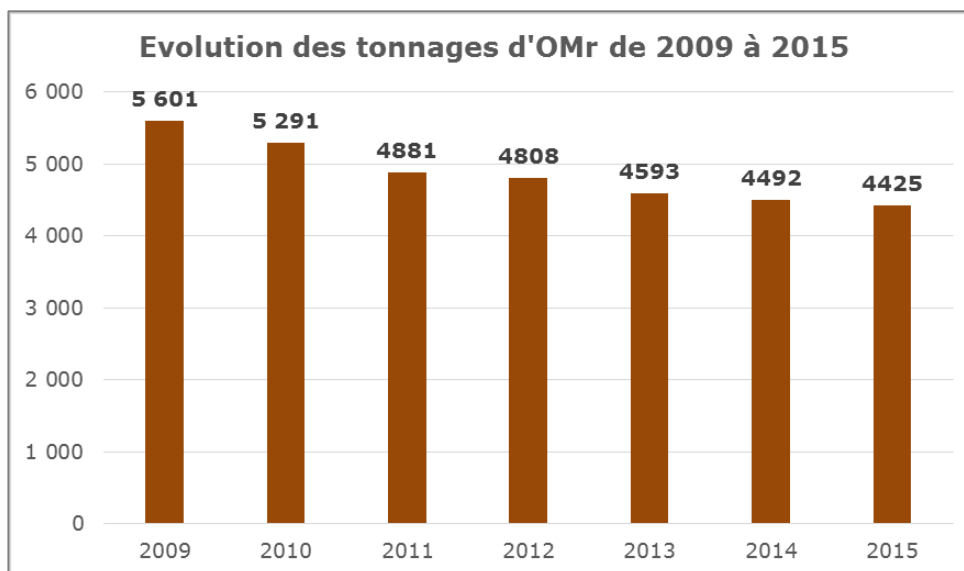
5. Évolution des tonnages collectés

➤ Ordures Ménagères résiduelles



La moyenne mensuelle de production d'OMr a diminué de 5 tonnes, en passant de 374 à 369 tonnes.

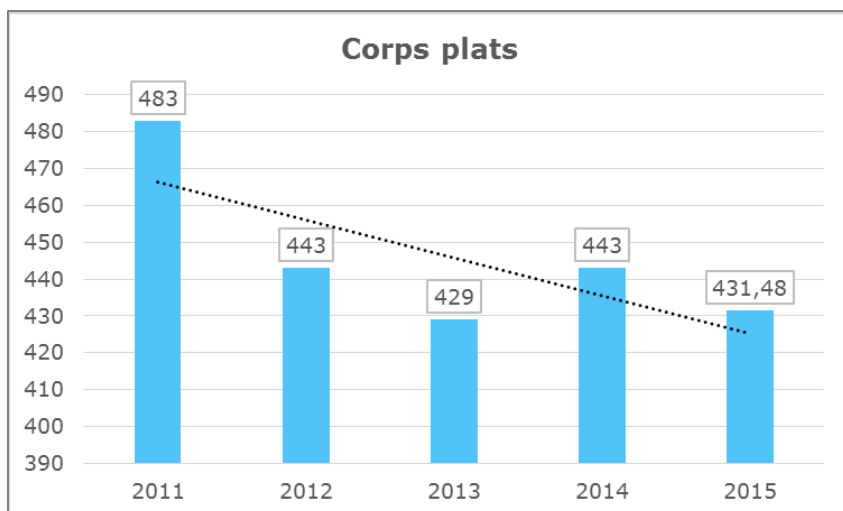
Le ratio de production des OMr s'élève à 212,5 kg/hab/an.



Les tonnages d'OMr ont tendance à diminuer.

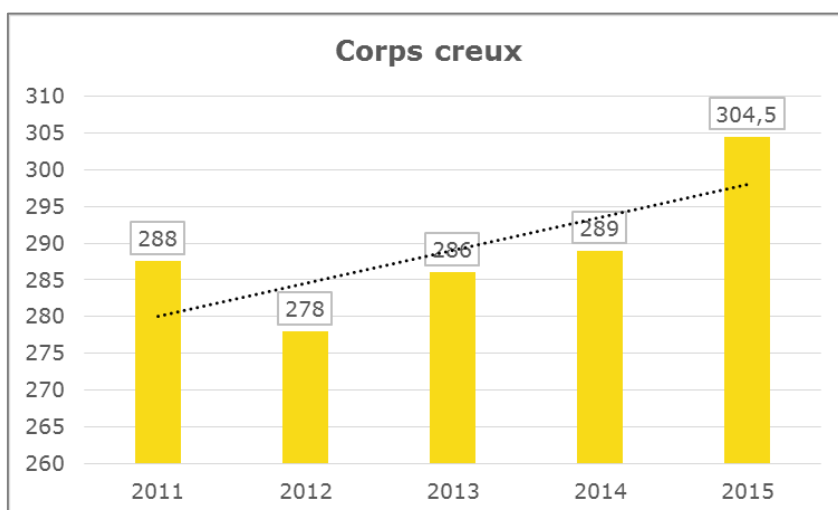
L'évolution entre 2014 et 2015 est de - 1,5 %, soit 70 tonnes environ ; ce qui représente la production de 1 semaine de déchets en période creuse.

➤ Collecte sélective



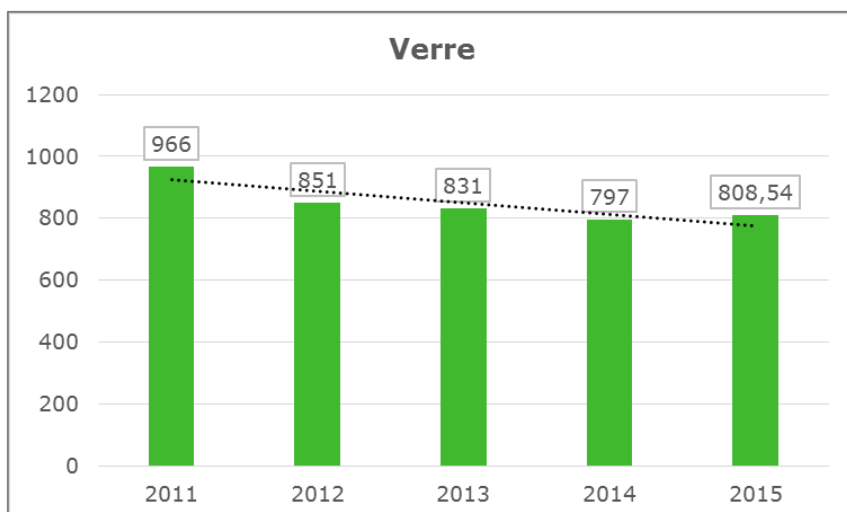
Evolution des tonnages des papiers collectés

En 2015, 431,48 tonnes de papiers ont été collectées contre 443 tonnes en 2014, soit une diminution de 2,6%.



Evolution des tonnages des emballages collectés

En 2015, 304,5 tonnes d'emballages ont été collectées contre 289 tonnes en 2014, soit une hausse de 5,36%.



Evolution des tonnages du verre collectés

En 2015, 808,5 tonnes de verre ont été collectées contre 797 tonnes en 2014, soit une hausse de 1,45 %.

Tonnages triés et expédiés aux repreneurs :

Pour rendre le taux de variation plus juste, il faut prendre en compte le stockage de matière en centre de tri. Par exemple, des tonnages de l'année 2014 ont été stockés pour atteindre la quantité nécessaire pour pouvoir expédier la matière au repreneur en 2015, d'où des taux de variation importants.

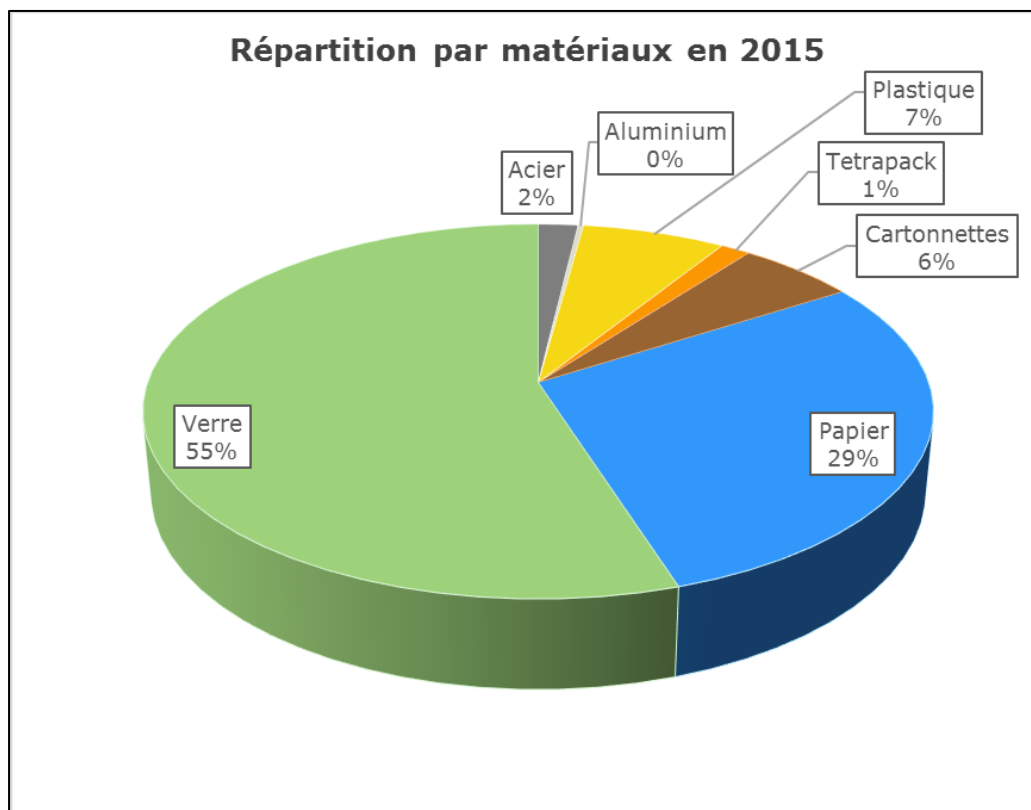
Evolution des tonnages triés et expédiés en 2015

Matériaux	2014	2015	Evolution entre 2014 et 2015
Acier	32,968	27,731	-16%
Aluminium	2,308	3,74	62%
Plastique	91,32	99,99	9%
Tetrapack	11,352	20,829	83%
Cartonnettes	65,562	82,65	26%
Papier	396,6	427,81	8%
Gros de magasin	12,264		
sous-total	612,374	662,75	8%
Verre	797,18	808,54	1%
TOTAL	1409,554	1471,29	4%

Ratios /an /hab. :
Emballages : **11,28 kg**
Papiers : **20,55 kg**
Verre : **38,83 kg**



Les gros de magasins ont été intégrés dans la catégorie des papiers en 2015.



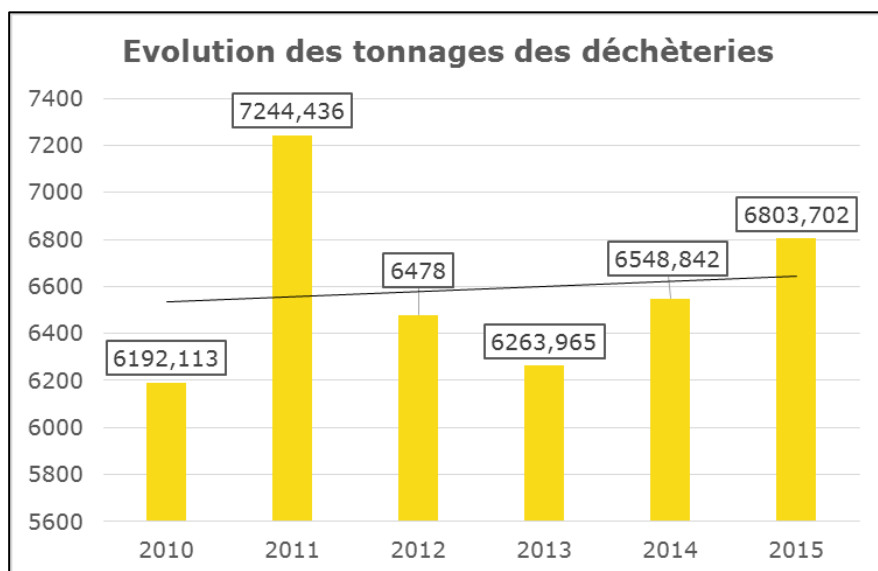
Évolution du taux de refus

Année	Corps creux	Corps plats
2013	19%	7%
2014	18%	10%
2015	20%	5%

Le taux de refus des emballages (Corps creux) est en hausse ce qui signifie que les erreurs de tri ont été plus importantes en 2015. Cette hausse peut s'expliquer par l'ajout d'une commune depuis janvier 2015, St Loup d'Ordon, dont le mode de collecte et les erreurs de tri font augmenter le taux de refus.

Toutefois, le taux de refus des papiers (Corps plats) est en baisse et démontre une très bonne qualité de tri.

➔ Déchèteries

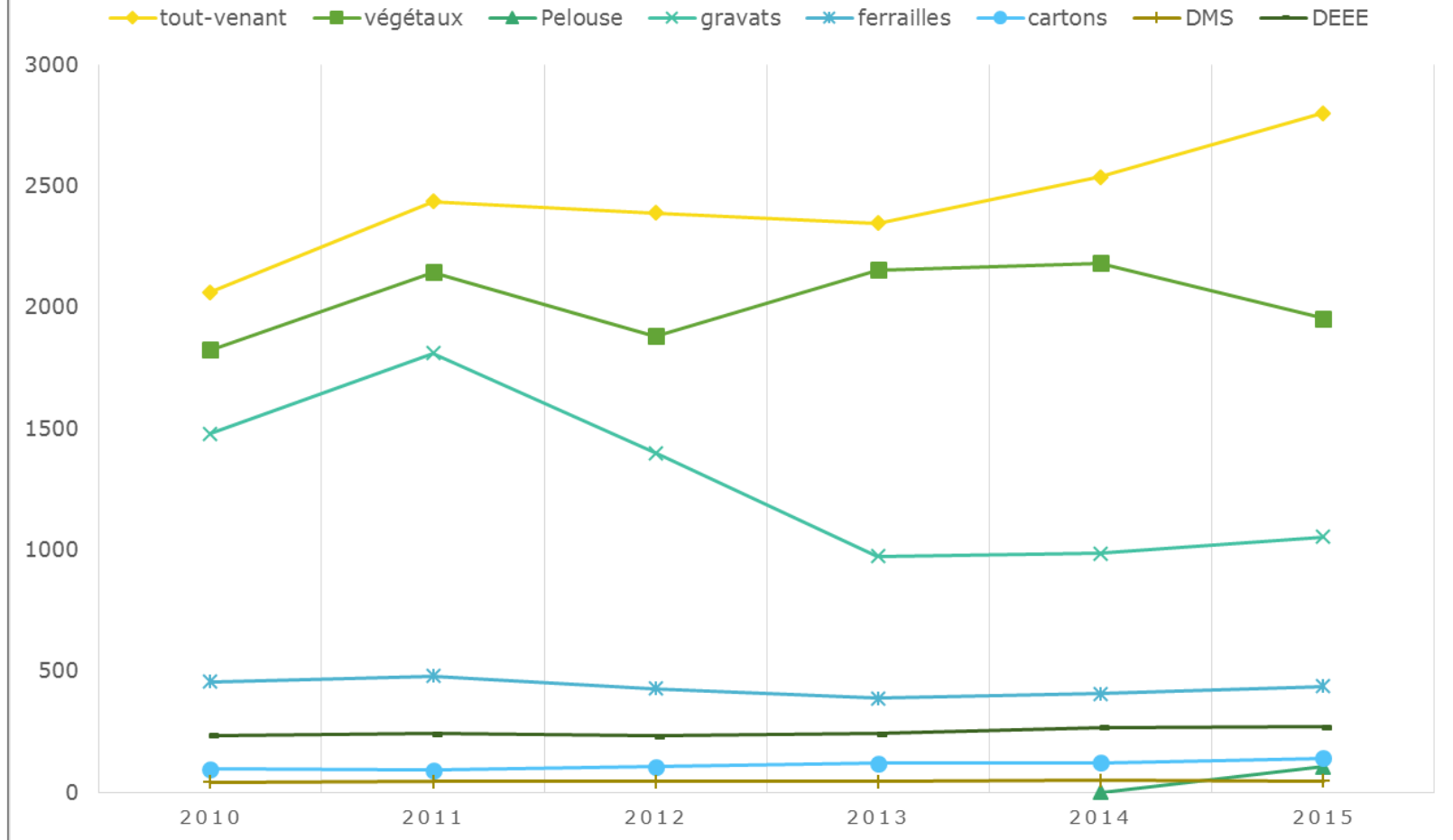


Les déchèteries du S.A.R. enregistrent une augmentation des apports de 4 %, par rapport à 2014, soit une augmentation des apports de 255 tonnes.

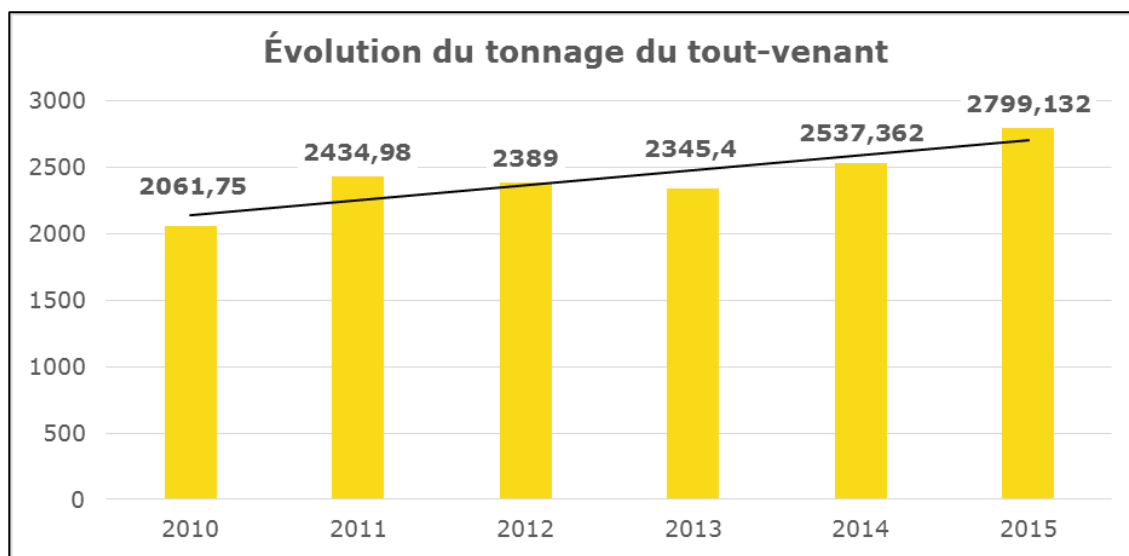
Ratio d'apports par habitant sur les déchèteries

	Tout-venant	Végétaux	Pelouse	Gravats	Ferrailles	Cartons	DMS	DEEE	Total
Tonnes apportées en 2015	2799,13	1952,16	105,72	1053,36	436,25	139,20	47,22	270,67	6667,16
Ratio kg/an/hab	134,43	93,75	5,08	50,59	20,95	6,68	2,27	13,00	320,18

EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS DES DÉCHÈTERIES PAR MATÉRIAU

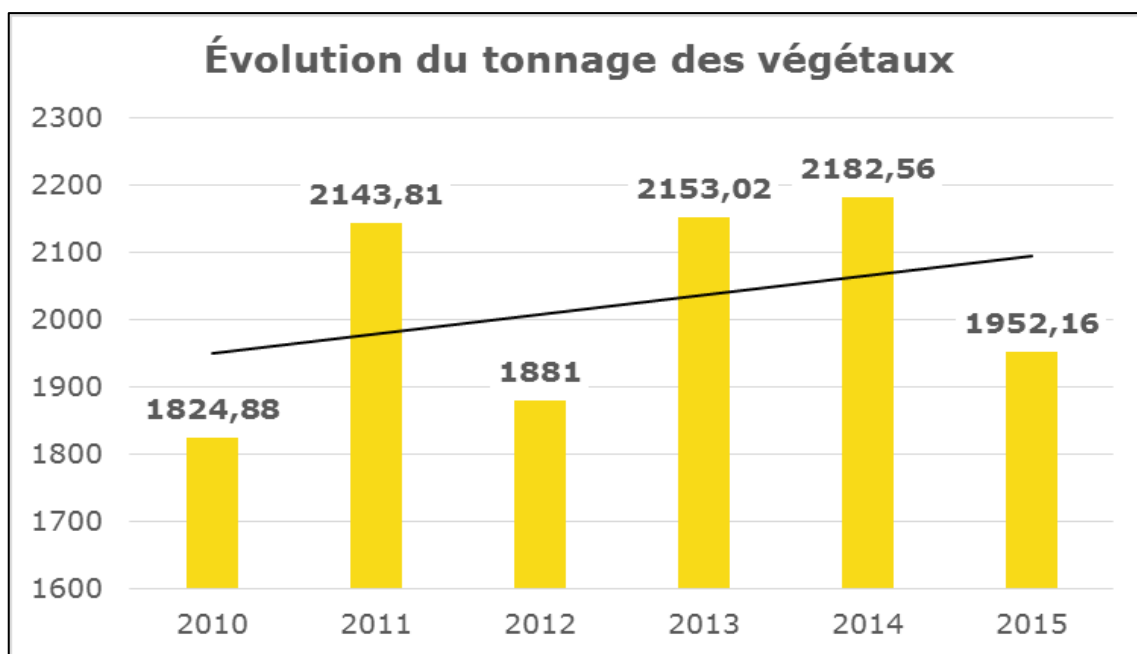


Tout Venant



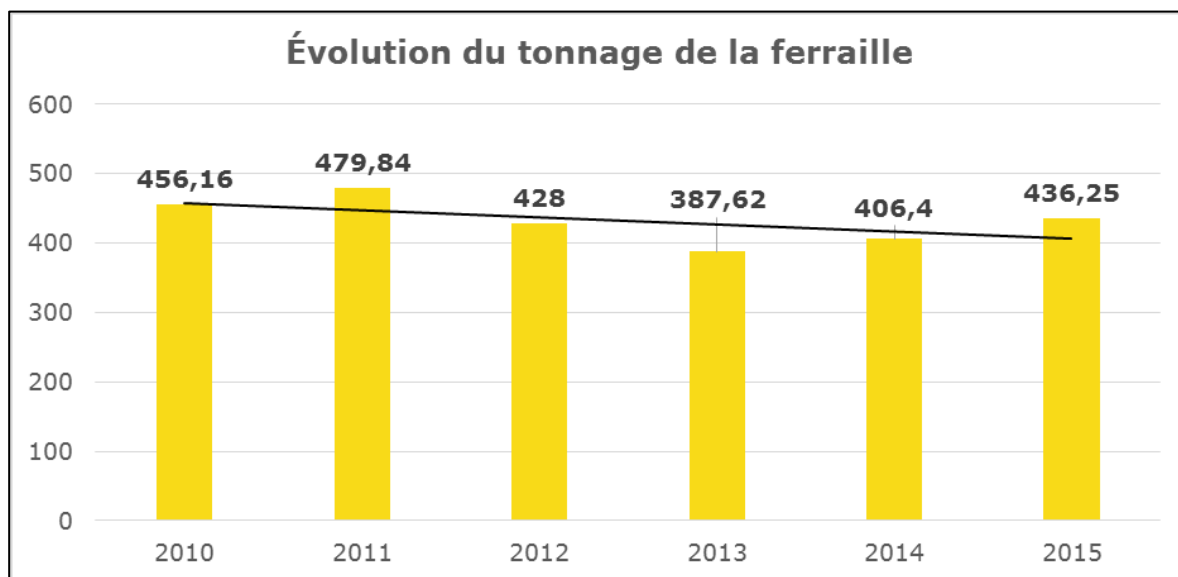
On observe une augmentation des tonnages du tout venant de 8,2 % par rapport à 2014 (+192 tonnes).

Déchets verts



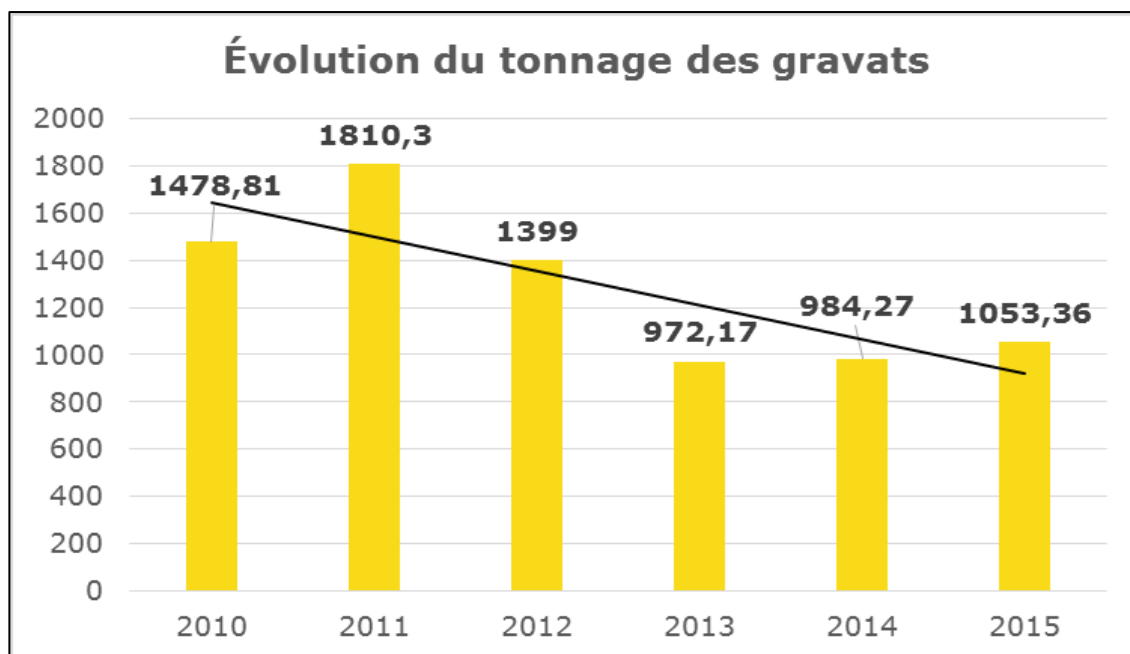
La masse des végétaux a diminué de 10 % par rapport à 2014 (-230,4 tonnes). Cette diminution s'explique par la séparation de la **pelouse** du reste des déchets verts, dont le tonnage est de **105,72 tonnes sur l'année 2015**.

Ferraille



On observe une augmentation de 7% par rapport à 2014 (+ 30 tonnes).

Gravats

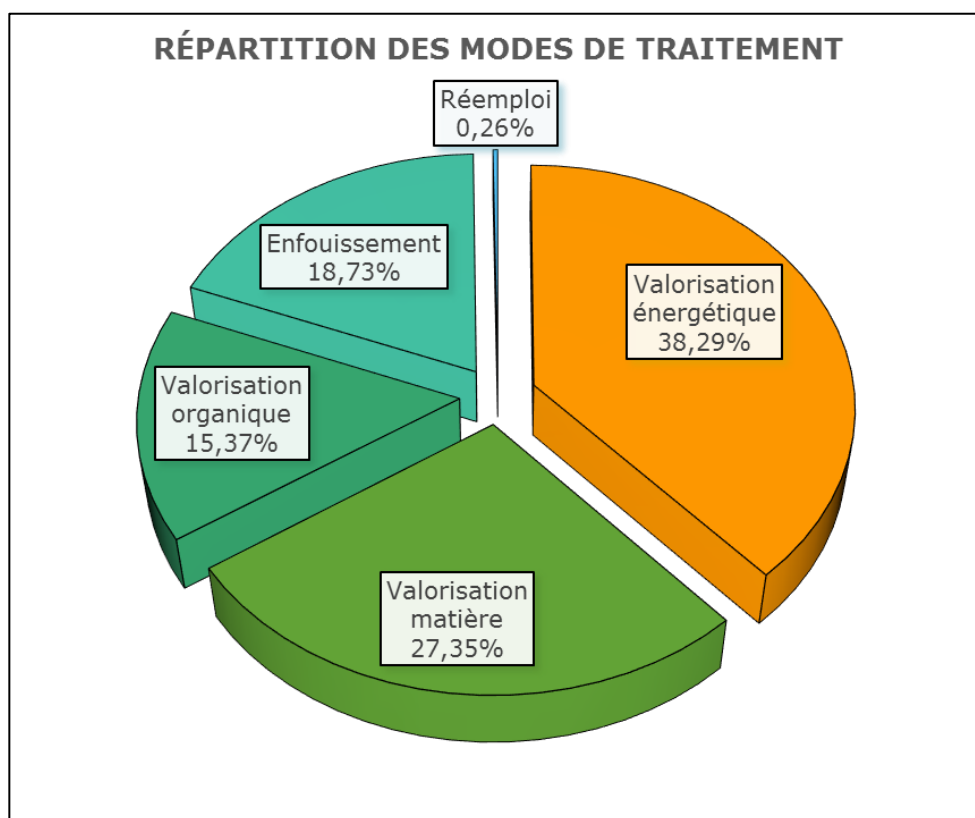


GRAVATS / INERTES

La quantité de gravats apportés en déchèteries augmente de 7% par rapport à 2014 (+ 69 tonnes).

III. Traitement des déchets collectés

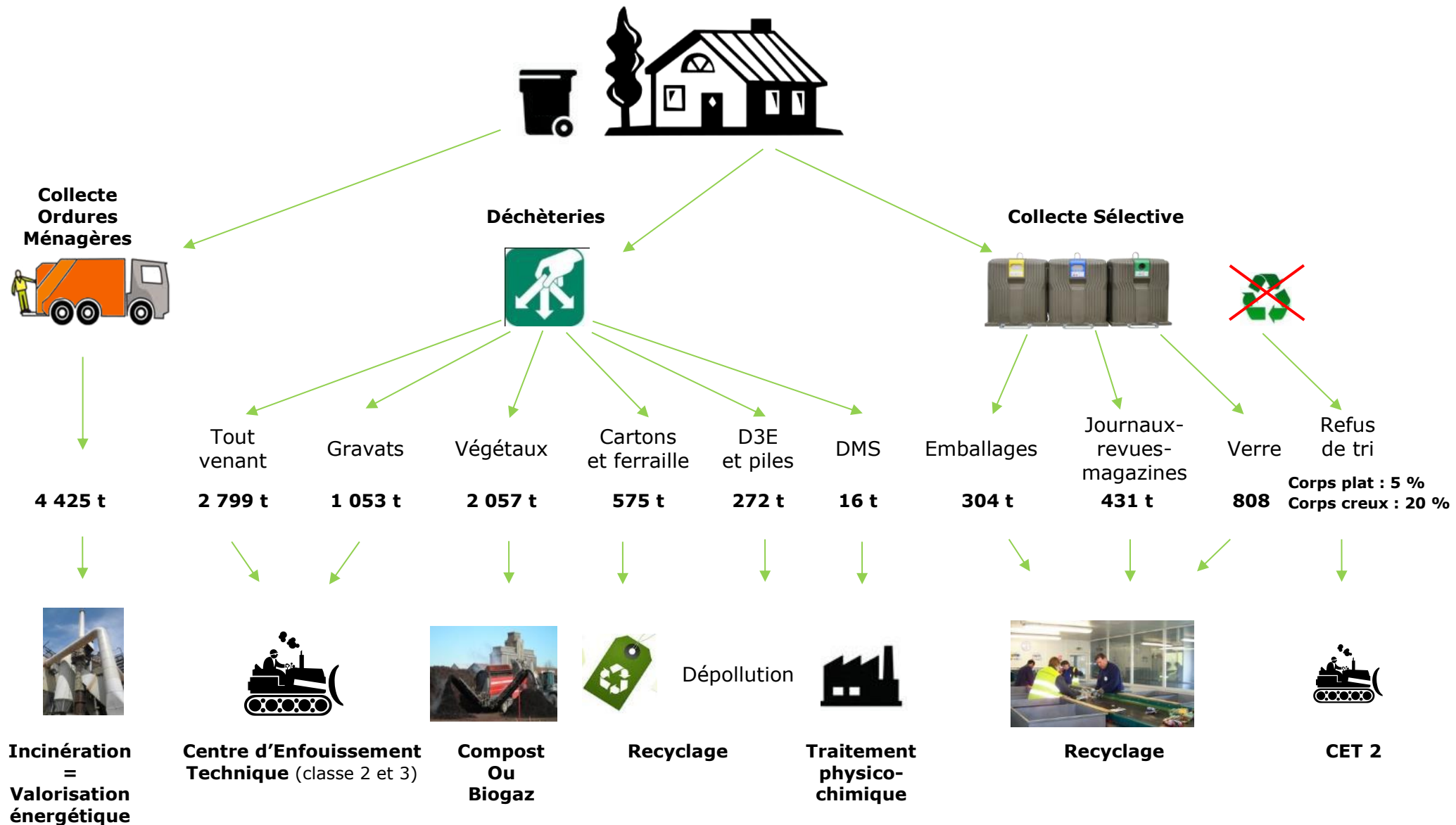
1. Mode de traitement



Le S.A.R. a augmenté son taux de valorisation depuis que l'usine d'incinération d'Amilly produit de la chaleur pour les bâtiments voisins (hôpital, EREA et EHPAD d'Amilly). Le chauffe-eau est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2015.

Les déchets sont valorisés énergétiquement et servent ainsi de source de chaleur pour les établissements se trouvant à proximité du site.

2. Synoptique présentant les flux de déchets collectés et leur traitement





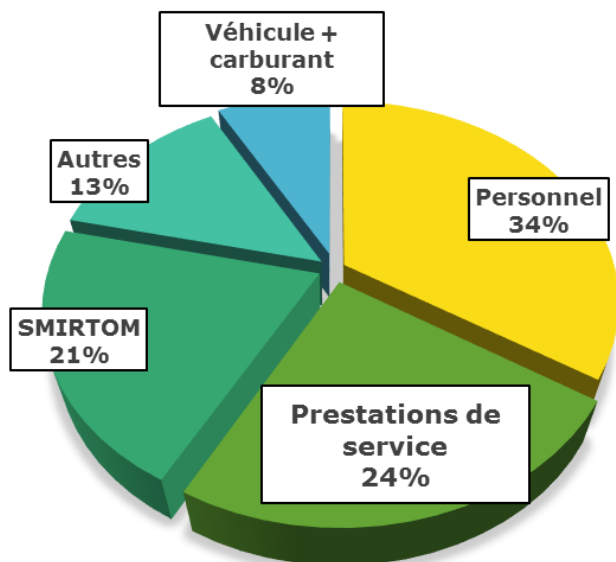
Partie 2 :

Indicateurs financiers

I. Budget

1. Fonctionnement

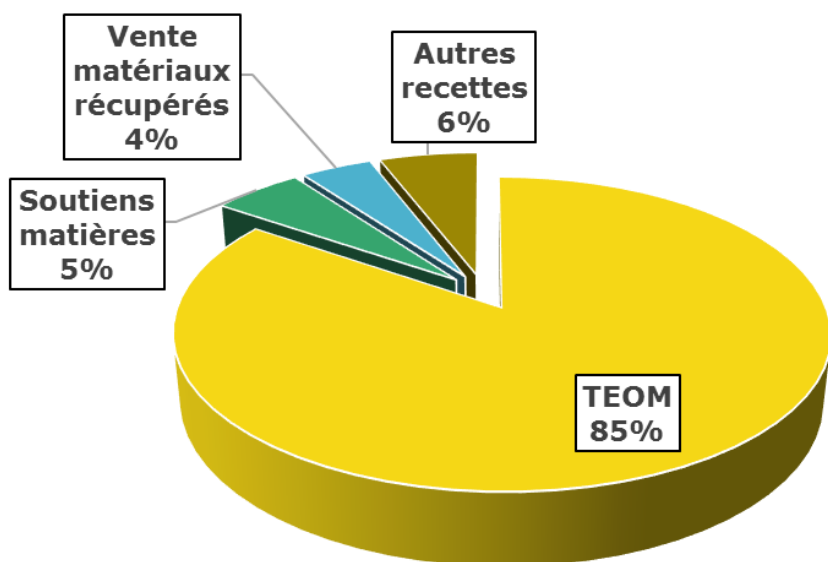
Dépenses de fonctionnement en 2015



Dépenses réalisées
en 2015

2 994 971 €

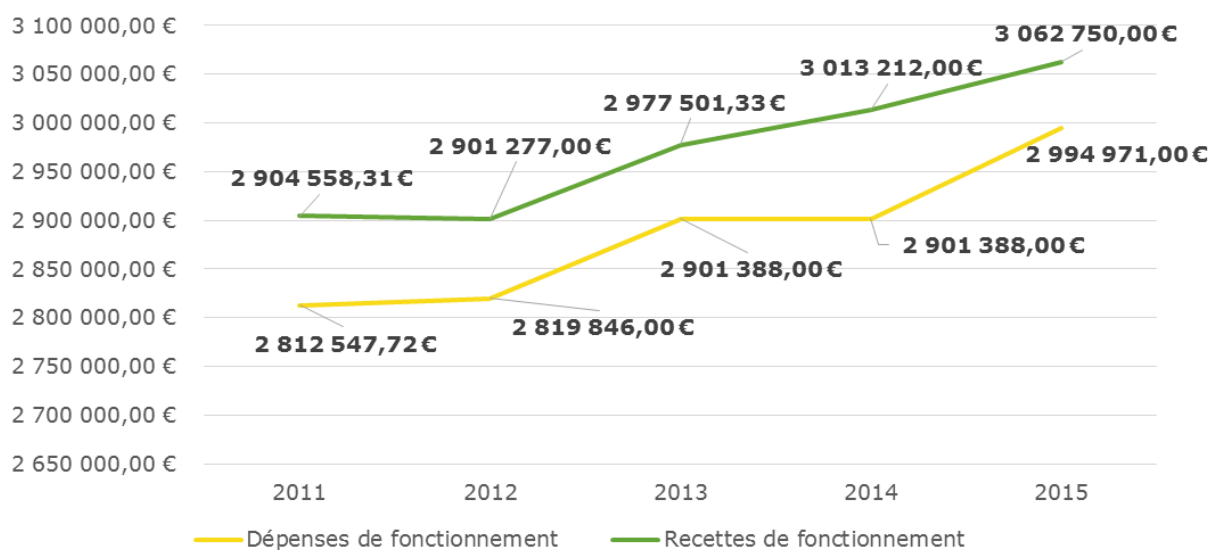
Recettes de fonctionnement 2015



Recettes réalisées
en 2015

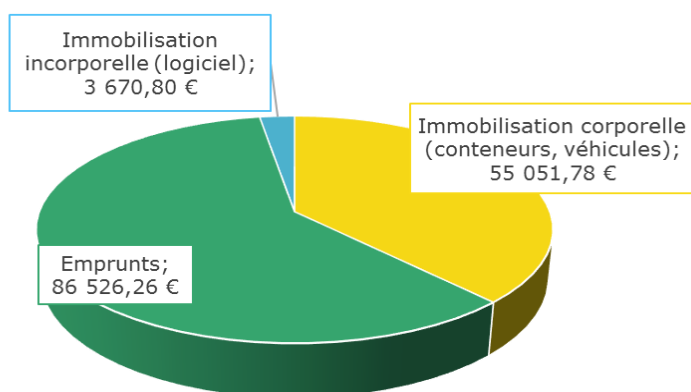
3 062 750 €

Évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement



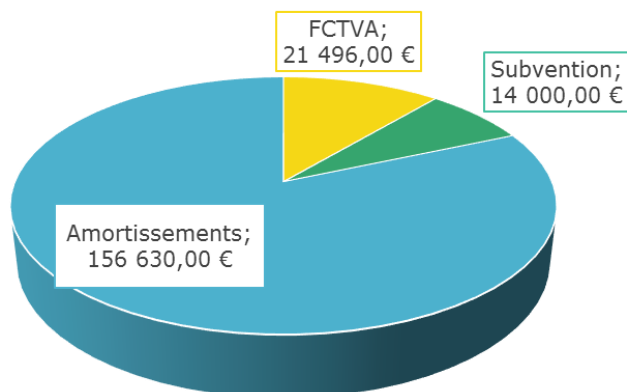
2. Investissement

Dépenses d'investissement 2015



Dépenses réalisées en 2015
145 248,84 €

Recettes d'investissement 2015



Recettes réalisées en 2015
192 126 €

3. Recettes

➔ TEOM

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères constitue la principale recette du S.A.R. En 2015, elle s'élève à 2 590 079,66€.

➔ Redevance spéciale

Convention cartons

49 entreprises bénéficient du service d'enlèvement des cartons à domicile, ce qui génère une recette annuelle de 4 900 €.

Convention Biodéchets

14 établissements ont fait appel au S.A.R. pour la collecte de leurs biodéchets, qui sont valorisés énergétiquement en biogaz par Gâtinais Biogaz ou en compost par les agriculteurs locaux. Il n'y a pas de recette perçue pour cette collecte, proposée gratuitement par le S.A.R..

Matériau	Tonnages en 2015	Tonnages moyen par professionnel par an
Cartons	40,14	0,82
Biodéchets	29,38	2,10
Total	69,52	2,92

Convention DIB (déchets industriels banals)

En 2015, 9 entreprises continuent de faire appel aux services du S.A.R. pour l'enlèvement de leurs déchets. La recette perçue par cette activité s'élève à 14 147,16 €.

Collecte des déchets de marché

Depuis novembre 2002, le S.A.R. assure la collecte des déchets de marché de Courtenay pour le compte de la société Lombard et Guérin, gestionnaire du marché.

Les tarifs appliqués tiennent compte du volume de déchets générés. Le S.A.R. facture 0,031 €/litre de déchet collecté. 7 bacs de 340L et 1 bac de 770L sont mis à disposition.

En 2015, le volume de déchets ramassés génère une somme de 6 419,04 €.

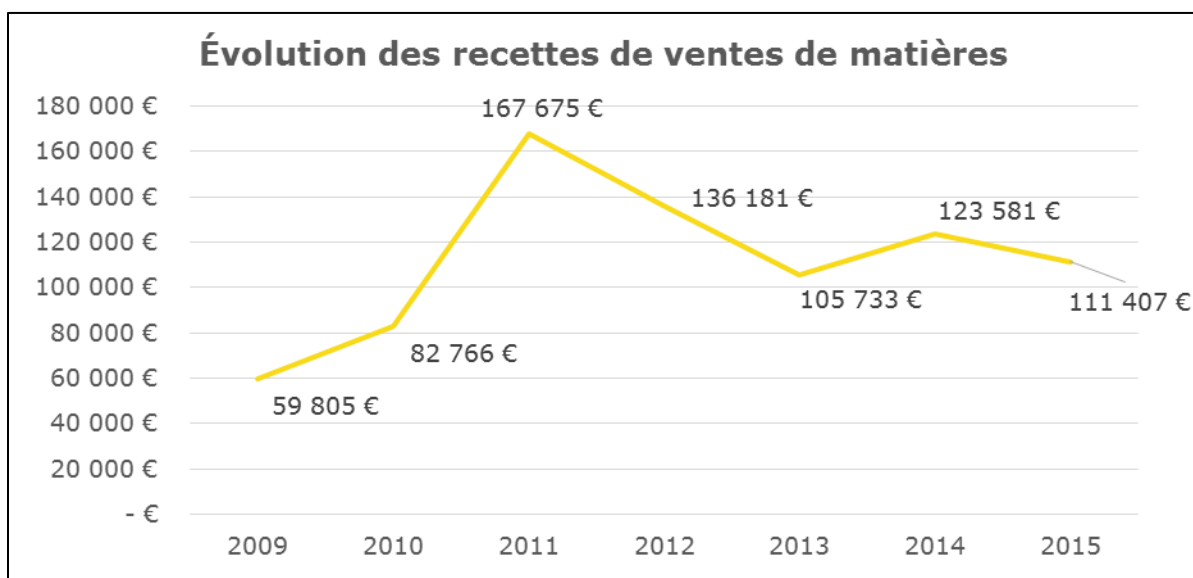
Vente des matières issues de la collecte sélective

Dans le cadre du contrat de reprise, signé avec Eco-emballages, un repreneur est désigné pour chaque matière triée.

Recette par matière collectée

Matières	Tonnages	Recettes
Verre	808,54	18 733,86 €
Journaux Magazines	427,81	32 395,68 €
Plastiques	99,99	21 190,35 €
Acier	27,731	2 345,37 €
Cartons d'emballages	82,65	6 945,16 €
Aluminium	3,74	1 851,77 €
Cartons redevance	40,14	1 568,24 €
Composteurs	46	1 285,00 €
Ferraille	436,25	25 092,00 €
Total	1972,851	111 407,43 €

Soutien à la tonne triée



Outre les recettes issues de la vente des matières, Eco-Emballages assure un soutien financier dépendant de la performance de la collectivité. En 2015, ce soutien s'élève à 146 287,21€.

Soutien EcoFolio

La filière des imprimés gratuits s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (REP) et participer, ainsi, à la fin de vie de ses produits. Un éco-organisme, EcoFolio a été créé pour assumer cette responsabilité.

Le S.A.R. a signé une convention d'adhésion prévoyant le versement de soutiens financiers (prioritairement au recyclage, à la valorisation hors recyclage et à la mise en centre d'enfouissement technique) sans modifier ni l'organisation logistique mise en place, ni le geste de tri de l'habitant.

Les tonnages déclarés de 2014 ont généré une recette de 14 470,57 € sur l'exercice 2015.

Soutien Eco TLC

ECO TLC, l'éco-organisme qui structure la filière des textiles subventionne la communication à hauteur de 0,10 cts d'€ par habitant.

Les actions déclarées de 2014 ont généré une recette de 2 042,40 € sur l'exercice 2015.

Soutien Eco mobilier

Eco mobilier est un éco-organisme qui structure la filière des mobiliers et soutient financièrement le S.A.R. pour le recyclage et la valorisation de ces déchets.

Les tonnages déclarés ont généré une recette de 2 726,57 € pour l'exercice 2015.

Soutien OCAD3E (D3E)

L'organisme OCAD3E apporte un soutien au S.A.R. pour faciliter le tri et la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques des ménages (D3E : télévision, ordinateur, congélateur...).

Les tonnages déclarés ont généré une recette de 18 942,50 € pour l'exercice 2015.

II. Coût du service public

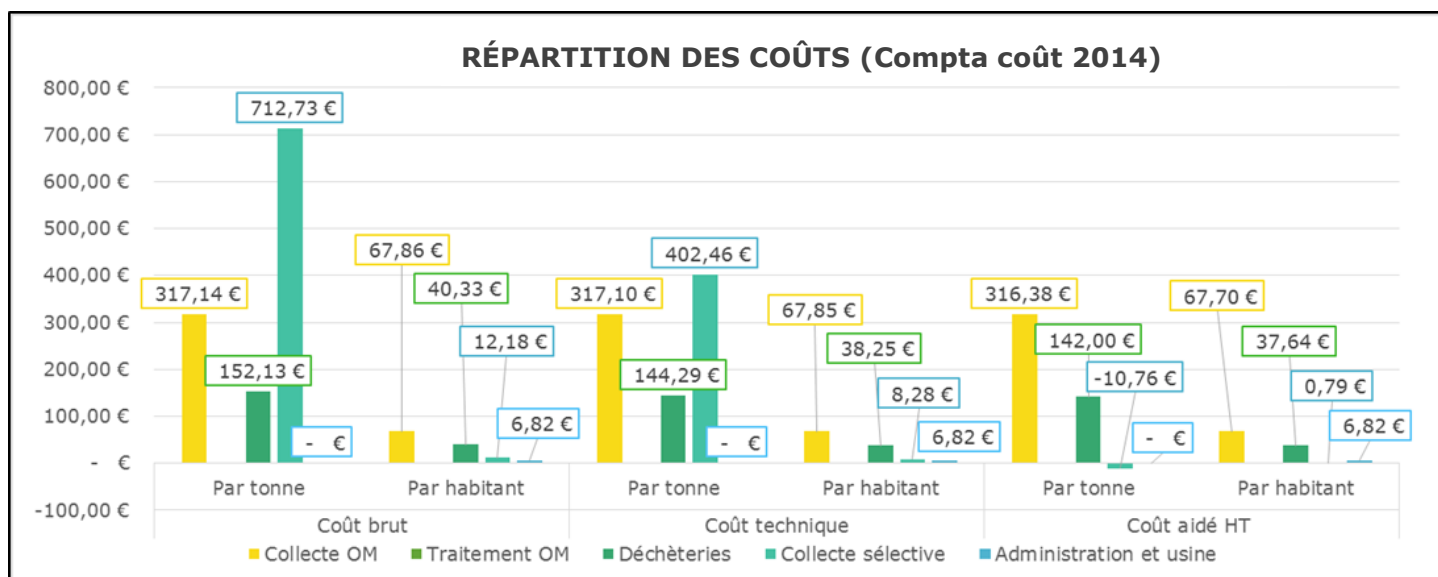
Indicateurs économiques 2015	Euros	En €/hab
Contributions versées au SMIRTOM	619 416,00 €	29,75 €
Contributions des usagers (TEOM)	2 590 079,66 €	124,39 €

Le traitement des ordures ménagères est confié au Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Montargis (SMIRTOM). Le S.A.R. a adhéré au SMIRTOM pour la compétence traitement des ordures ménagères en février 2002. L'usine d'incinération d'Amilly est exploitée par la société NOVERGIE.

Évolution du coût de traitement des ordures ménagères

Années	Prix €/tonne	Evolution en %
2011	106,84 €	-1%
2012	110,96 €	4%
2013	122,43 €	9%
2014	133,00 €	8%
2015	144,91 €	9%

L'augmentation du coût de traitement du SMIRTOM s'explique par la diminution globale du tonnage qu'il traite, alors que ses frais de fonctionnement restent stables.



Coût brut = dépenses de fonctionnement / tonnages des déchets

Coût technique = (dépenses de fonctionnement - les recettes issues de la vente des matières collectées) / tonnage des déchets

Coût aidé = (dépenses de fonctionnement - recettes matières - subventions) / tonnages des déchets. Le coût aidé est répercuté aux ménages à travers la TEOM.

III. Communication

➔ Outils de communication



Le site internet a été régulièrement mis à jour avec des informations d'actualité. Le flash info permet aux usagers volontaires de recevoir des informations spécifiques. (32 abonnés)

Par ailleurs, pour assurer la promotion du tri sélectif en 2015, des nouveaux lots d'**objets en matières recyclées** ont été acquis par le S.A.R.. **Exemples concrets de l'utilité du tri et du recyclage** des emballages et papiers. Ils ont été distribués aux enfants et adultes ayant participé aux animations « prévention déchets » et aux personnes ayant participé à un stand public, un nettoyage de printemps ou à un jeu concours.



Comme chaque année, le S.A.R. s'adresse aux administrés à travers le **bulletin municipal** des communes.

En 2015, les administrés du territoire ont pu exprimer leurs ressentis sur les différents services du S.A.R.. Le résultat de ce sondage est disponible sur le site internet du S.A.R., www.sar45.fr.

➔ Animations de 3 à 77 ans

Le S.A.R. a participé également aux **animations scolaires et publiques**.

Depuis septembre 2015, la reprise des animations en milieu scolaire a permis de sensibiliser 5 classes de primaires et maternelles du territoire sur le thème des déchets.

Le service animation du S.A.R. a participé aux événements locaux, comme le forum/exposition organisé par Courtenay lors de la Semaine du développement durable en avril 2015 et la Fête de l'Automne organisée par la commune de Chuelles en septembre 2015, mais également européen, lors de la semaine de la réduction des déchets en novembre 2015.

IV. Bilan et perspectives

1. Bilan

➔ Personnel

Doublement des postes en déchèteries pour améliorer le contrôle des accès et compenser les modifications d'horaires d'ouverture au public.

Remplacement de la chargée de communication durant l'année 2015.

Formation des agents à la sécurité incendie.

➔ Collecte OMr

Distribution de coupons d'information sur les bacs permettant aux usagers de prendre connaissance du règlement de collecte et de rectifier leurs erreurs de tri.

Sensibilisation sur le verre (bacs non collectés en présence de verre afin d'éviter tout risque de blessure et inciter au tri)

➔ Déchèteries

Formation des gardiens de déchèteries sur la nouvelle filière des Eco DDS.

Désignation de nouveaux prestataires pour les déchèteries.

2. Perspectives

➔ Personnel

Continuer de former le personnel au travail en sécurité et de promouvoir la montée en compétences des agents.

➔ Collecte OMr

Nouveaux camions (26 tonnes) et nouvelles organisations des tournées d'OMr dans le cadre de l'optimisation des services.

Location de bacs supplémentaires d'OMr et de bennes pour les particuliers

➔ Déchèteries

Refonte de la signalétique.

Mises aux normes.

Mise en place de barrières et cartes d'accès

➤ **Tri sélectif**

Nettoyage des points recyclage.

Fourniture de sacs de pré-tri et d'objets publicitaires.

Développement d'une newsletter.

Continuité des animations scolaires

Mise à jour du Guide pratique et du tri

Nouvelles éditions du Courrier du Trieur

Remorques supplémentaires pour le tri sélectif (augmentation des apports sur un déplacement)

➤ **Collecte des professionnels**

Développement des services facultatifs de collecte du tri aux professionnels (Cartons, biodéchets, verre, papiers).

LEXIQUE

AV : Apport Volontaire

BOM : Benne à Ordures Ménagères

Caractérisation : analyse d'un prélèvement du gisement des déchets apportés en centre de tri

CET : Centre d'Enfouissement Technique

CS : Collecte Sélective

DEEE : Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

DDS : Déchets diffus spécifiques

ELA : Emballages pour Liquides Alimentaires

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunal

Filière : filière de récupération, traitement et valorisation instaurée par nature de déchet

GEM F : Gros Electroménagers Froid

GEM HF : Gros Electroménagers Hors Froid

Gros de magasin : autres papiers recyclables (kraft, chemises cartonnées...)

JRM : Journaux, Revues, Magazines

OMr : Ordures Ménagères Résiduelles

PAM : Petits Appareils en Mélange

PAP : Porte-à-Porte

PDRT : Point De Regroupement

PEDMA : Plan d'Élimination des Déchets Ménagers Assimilés

REP : Responsabilité Elargie du Producteur (basée sur le principe de pollueur payeur)

Ripper : agent de collecte d'ordures ménagères / éboueur

SMIRTOM : Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Tetrapack : Emballage pour Liquides Alimentaires (ELA)



S.A.R. – 505 Chemin des Comtois – 45 220 CHUELLES – www.sar45.fr

tél : 02 38 95 27 65 - fax : 02 38 97 99 55 - mail : contact@sar45.fr